



Municipalité de
Saint-Simon-les-Mines

Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 278-2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2021, a adopté le règlement numéro 278-2021 décrétant une dépense de 635 200 \$ et un emprunt de 635 200 \$ pour des travaux de pavage d'une section de la route Cumberland.

Le 16 août 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait ce règlement d'emprunt.

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 635 200 \$

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Simon-les-Mines, aux heures normales d'ouverture. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sslm.ca.

Donné à Saint-Simon-les-Mines ce 17 août 2021.

Véronique Fortin, D.M.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière